



solde de tout compte

Par **snaylesse**, le 17/10/2022 à 14:03

bonjour

Cela fait deux mois que j'attends mon virement de mon solde de tout compte j'en ai parlé à mon ancien employeur qui me sort toutes sortes d'excuses de trésorerie pour ne pas me payer or que j'apprends qu'il recrute du monde.

J'ai déposé une mise en demeure toujours pas de réponse .

Je commence à me dire qu'il fait tout pour ne pas me payer sachant qu'il a déjà fait à ces anciens employeurs

Que dois-je faire et vers qui je peux me tourner car j'ai besoin d'en finir le plus rapidement possible

Merci d'avance

Par **BrunoDeprais**, le 17/10/2022 à 17:45

Bonjour,

Le code du travail prévoit "un délai raisonnable" pour remettre un solde de tout compte (pour info, il n'est pas obligatoire pour vous de le signer).

À 2 mois, vous pouvez saisir le conseil des prud'hommes.

Par **morobar**, le **18/10/2022** à **16:08**

Bonjour,

[quote]

Que doit je faire et vers qui je peut me tourner car j'ai besoin d'en finir le plus rapidement possible

[/quote]

Si vous êtes en possession d'un relevé donc du solde de tout compte, le plus simple est la saisine du conseil des prudhommes en formation de référé.

Sinon vous avez les ressources du recouvrement d'une dette civile.